



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
12.02.2003 Bulletin 2003/07

(51) Int Cl.7: **B65D 77/24**

(21) Numéro de dépôt: **02291966.6**

(22) Date de dépôt: **05.08.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Lovell, Francis**
93100 Montreuil (FR)

(74) Mandataire: **Bezault, Jean**
Cabinet Netter
36, avenue Hoche
75008 Paris (FR)

(30) Priorité: **08.08.2001 FR 0110596**

(71) Demandeur: **ITM ENTREPRISES**
F-75737 Paris Cédex (FR)

(54) **Dispositif d'emballage de produits alimentaires en tranches**

(57) L'invention concerne un dispositif d'emballage de produits alimentaires en tranches, comprenant une feuille support (10), généralement plane, propre à recevoir les tranches (38) disposées en relation de recouvrement partiel dans une direction donnée. La feuille support (10) comprend des découpes (18) généralement parallèles entre elles qui s'étendent à partir d'un bord (12) de la feuille support pour définir une pluralité

de languettes déformables (20) susceptibles d'être écartées chacune du plan de la feuille support pour faciliter la séparation des tranches (38). De manière avantageuse, la feuille support (10) comprend en outre des reliefs (26) pour favoriser l'accrochage des tranches (38) et empêcher leur glissement. Application notamment à l'emballage de tranches de viande fumée ou de poisson fumé.

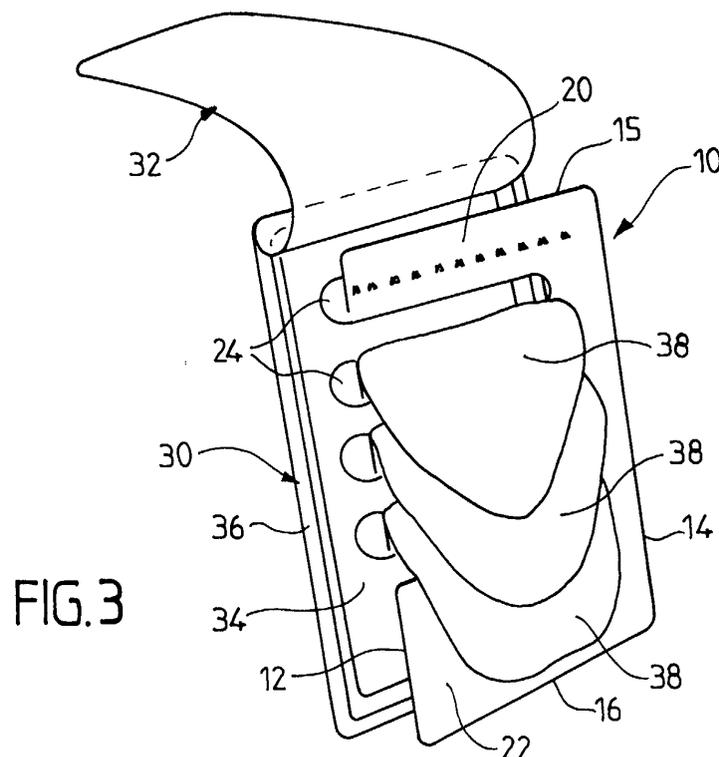


FIG. 3

Description

[0001] L'invention se rapporte au domaine des emballages et elle concerne plus particulièrement un dispositif pour l'emballage de produits alimentaires en tranches.

[0002] On connaît déjà des dispositifs d'emballage de ce genre qui comprennent une feuille support, généralement plane, propre à recevoir les tranches disposées en relation de recouvrement partiel dans une direction donnée.

[0003] De tels dispositifs sont utilisés notamment pour la présentation et l'emballage de tranches de viande fumée ou de poisson fumé, notamment de saumon fumé.

[0004] Dans les dispositifs d'emballage connus de ce genre, la feuille support est habituellement une feuille en carton dont une face est glacée et reçoit les tranches de produit.

[0005] Comme ces produits ont une tendance naturelle à s'accrocher entre eux, on prévoit généralement des feuilles intercalaires en matière plastique qui sont disposées chacune entre deux tranches voisines pour faciliter leur séparation mutuelle.

[0006] L'ensemble formé par la feuille support et les tranches de produit est généralement placé dans un emballage, qui peut être ou non sous vide, et qui comprend un réceptacle dans lequel sont placés la feuille support et les tranches de produit et une feuille de recouvrement transparente dont le bord est relié de façon étanche au bord périphérique du réceptacle.

[0007] Ces dispositifs d'emballage connus donnent généralement satisfaction mais posent différents problèmes.

[0008] Tout d'abord, ils sont conçus pour être placés à plat, c'est-à-dire essentiellement à l'horizontale, sur les rayonnages des magasins.

[0009] Or, pour des raisons de commodité, il est souvent souhaitable que ces emballages soient disposés dans une position généralement verticale ou au moins inclinée par rapport à l'horizontale afin d'occuper une place réduite sur les rayonnages et attirer davantage le regard du consommateur.

[0010] Or, lorsque ces dispositifs d'emballage connus sont placés dans une position généralement verticale, les tranches des produits ont tendance à glisser les unes sur les autres et à modifier la présentation des produits.

[0011] Par ailleurs, la séparation des tranches les unes des autres pose souvent des problèmes au consommateur, notamment lorsque des feuilles intercalaires ne sont pas prévues entre les tranches de produit.

[0012] L'invention a notamment pour but de surmonter les inconvénients précités.

[0013] Elle vise en particulier à procurer un dispositif d'emballage du genre défini précédemment qui facilite le maintien des tranches de produit, notamment lors de leur présentation sur les rayonnages.

[0014] L'invention vise aussi à procurer un dispositif d'emballage de ce genre qui peut être placé dans une position généralement verticale, sans que les tranches de produit ne puissent glisser les unes sur les autres.

[0015] Elle vise encore à procurer un dispositif d'emballage du genre précité qui facilite la séparation des tranches de produit par le consommateur.

[0016] L'invention propose à cet effet un dispositif d'emballage du genre défini en introduction, dans lequel la feuille support comprend des découpes généralement parallèles entre elles qui s'étendent à partir d'un bord de la feuille support pour définir une pluralité de languettes déformables, susceptibles d'être écartées chacune du plan de la feuille support pour faciliter la séparation d'une tranche des autres tranches.

[0017] Ainsi, la feuille support comprend des languettes déformables, séparées par des découpes, ce qui facilite l'introduction des tranches et permet aussi de les séparer et de les saisir plus facilement.

[0018] Selon une autre caractéristique de l'invention, la feuille support comprend des reliefs pour favoriser l'accrochage des tranches et empêcher leur glissement.

[0019] Dans une forme de réalisation préférée de l'invention, ces reliefs sont des parties en crevé formant une pointe.

[0020] De préférence, les languettes s'étendent dans une direction généralement perpendiculaire au bord du support. Mais, elles peuvent aussi, en variante, s'étendre dans une direction oblique pour former un angle de valeur choisie, différent d'un angle droit, par rapport au bord du support.

[0021] Les languettes ont avantageusement une extrémité libre formant onglet de préhension.

[0022] Le bord du support, à partir duquel sont formées les découpes, est de préférence un bord longitudinal.

[0023] Dans une forme de réalisation préférée de l'invention, la feuille support est une feuille en matière plastique de qualité alimentaire. Pour cela, on peut utiliser tout type de polymère, avec toutefois une préférence pour les polypropylènes (PP) et les polyesters (PET).

[0024] Le dispositif de l'invention comprend avantageusement, en outre, un réceptacle destiné à contenir la feuille support et les produits en tranches, et présentant une bordure en saillie, ainsi qu'une feuille de recouvrement reliée de façon étanche à la bordure du réceptacle pour enfermer la feuille support et les produits en tranches.

[0025] Dans la description qui suit, faite seulement à titre d'exemple, on se réfère aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en plan d'une feuille support propre à faire partie d'un dispositif d'emballage selon l'invention ;
- la figure 2 représente le détail II, à échelle agrandie, de la Figure 1 ;
- la figure 3 est une vue en perspective éclatée d'un

dispositif d'emballage, partiellement ouvert, renfermant une feuille support analogue à celle de la Figure 1, sur laquelle sont déposés des produits en tranches ;

la figure 4 est une vue en perspective de la feuille support et des tranches qu'elle supporte ;

la figure 5 est une vue en plan d'une feuille support dans une autre forme de réalisation de l'invention ;

la figure 6 est une vue partielle en coupe et à échelle agrandie de la feuille support de la figure 5, au niveau d'un relief de cette dernière.

[0026] On se réfère d'abord à la Figure 1 qui montre une feuille support 10 selon l'invention, qui est destinée à supporter des tranches de produits alimentaires disposées en relation de recouvrement partiel dans une direction donnée. Il s'agit surtout de tranches de viande fumée ou de poisson fumé, en particulier de saumon fumé.

[0027] Dans l'exemple représenté, la feuille support 10 est de forme générale rectangulaire et elle est délimitée par deux bords longitudinaux opposés 12 et 14 ainsi que par deux bords transversaux opposés 15 et 16. Elle pourrait en variante affecter une forme différente, notamment un forme ovale ou arrondie. Dans l'exemple, la feuille support est formée en une matière plastique, transparente ou translucide, de qualité alimentaire, avantageusement en polypropylène ou en polyester. Son épaisseur est habituellement de l'ordre de 5/10 de millimètre.

[0028] A partir du bord longitudinal 12, sont formées des découpes 18, dans l'exemple au nombre de quatre, qui sont généralement parallèles entre elles, et qui s'étendent sur une profondeur P de plus de la moitié de la largeur L de la feuille support 10. Dans l'exemple, cette profondeur P correspond sensiblement aux deux tiers de la largeur L de la feuille support.

[0029] Ces découpes s'étendent ici dans une direction perpendiculaire au bord longitudinal 12 et elles délimitent ainsi quatre languettes 20 ayant sensiblement la même largeur et une partie 22, de plus grande largeur, qui est délimitée entre la dernière découpe 18 et le bord transversal 16. Cette partie 22 ne constitue pas une languette en soi.

[0030] Chacune des languettes 18 se prolonge par une extrémité libre 24 destinée à former un onglet de préhension et pouvant être repliée transversalement. Par ailleurs, sur la feuille support sont prévus des reliefs 26 constitués ici par des parties en crevée formant une pointe, comme on le voit sur le détail de la Figure 2 et sur la coupe de la figure 6. Ces reliefs sont disposés en ligne sur les différentes parties de la feuille support 10, y compris sur chacune des languettes 20 et sur la partie 22. Comme on peut le voir, chacun des reliefs forme une pointe qui est tournée vers le bord transversal 15 qui, comme on le verra plus loin, est destiné à être orienté vers le haut dans la position de présentation de l'emballage.

lage.

[0031] On se réfère maintenant à la Figure 3 qui montre la feuille support 10 avec un emballage complet comprenant un réceptacle 30 et une feuille de recouvrement 32. Le réceptacle 30 est réalisé en une matière plastique et est formé par tout procédé approprié, en particulier par thermoformage ou injection. Ce réceptacle présente un fond plat rectangulaire 34 entouré par une bordure en saillie 36 sur laquelle est relié de façon étanche le pourtour de la feuille de recouvrement 32. Cette dernière est avantageusement une feuille en matière plastique transparente qui est thermosoudée sur le réceptacle 30 pour former un emballage étanche, sous vide ou non, permettant de placer le produit sous atmosphère modifiée.

[0032] Dans cet emballage étanche, est logée la feuille support 10, sur laquelle sont placées des tranches 38 de produit alimentaire, disposées en relation de recouvrement partiel dans une direction donnée, ici dans une direction parallèle aux bords longitudinaux 12 et 14 de la feuille support 10.

[0033] La présence des découpes facilite l'introduction des tranches 38, ce qui permet de les séparer et de les saisir plus facilement.

[0034] Par ailleurs, la présence des reliefs 26 facilite l'accrochage des tranches qui restent dans une position donnée, même lorsque l'emballage est disposé dans une position généralement verticale, comme montré à la Figure 3. En effet, comme les reliefs 26 ont leur pointe dirigée vers le bord supérieur 15, les tranches se trouvent ainsi accrochées sur la feuille support et ne risquent pas de glisser.

[0035] En outre, lors de l'utilisation, la présence des onglets 24 facilite la séparation des tranches les unes des autres, comme montré par la flèche F de la Figure 4. Il suffit en effet de soulever la première languette 20-1 pour enlever la première tranche 38, et ainsi de suite avec les autres languettes. La flexibilité de la matière plastique permet de déformer chacune des languettes en l'écartant du plan de la feuille support.

[0036] On se réfère maintenant à la Figure 5 qui montre une autre forme de réalisation d'une feuille support 10. Cette dernière se différencie essentiellement de la feuille support de la Figure 1 par le fait que les bords transversaux 15 et 16 sont de forme générale incurvée et que les découpes 18, ainsi que les languettes 20, s'étendent dans une direction généralement oblique par rapport au bord longitudinal 12.

[0037] Comme on le voit sur la figure 6, chacun des reliefs 26 est, là aussi réalisé sous la forme d'une partie en crevée, formant pointe, qui forme un angle aigu A par rapport au plan de la feuille support. Cet angle est avantageusement compris entre 65° et 75°.

[0038] La structure de la feuille support est susceptible de nombreuses variantes, notamment quant à l'implantation et à l'orientation des languettes, ainsi qu'à la forme et aux dimensions de la feuille support.

[0039] Egalement, les reliefs ne sont pas nécessaire-

ment obtenus par des crevés dans l'épaisseur de la feuille support. Il peut s'agir d'autres types de reliefs, en particulier de bossages.

[0040] L'invention trouve une application générale à l'emballage des produits alimentaires en tranches, spécialement des tranches de viande ou de poisson fumé, ou analogues.

ractérisé en ce qu'il comprend, en outre, un réceptacle (30) destiné à contenir la feuille support (10) et les produits en tranches (38) et présentant une bordure en saillie (36), ainsi qu'une feuille de recouvrement (32) reliée de façon étanche à la bordure (36) du réceptacle (30) pour enfermer la feuille support (10) et les produits en tranches.

Revendications

1. Dispositif d'emballage de produits alimentaires en tranches, comprenant une feuille support (10), généralement plane, propre à recevoir les tranches (38) disposées en relation de recouvrement partiel dans une direction donnée,
caractérisé en ce que la feuille support (10) comprend des découpes (18) généralement parallèles entre elles qui s'étendent à partir d'un bord (12) de la feuille support pour définir une pluralité de languettes déformables (20) susceptibles d'être écartées chacune du plan de la feuille support pour faciliter la séparation d'une tranche des autres tranches.
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la feuille support (10) comprend des reliefs (26) pour favoriser l'accrochage des tranches (38) et empêcher leur glissement.
3. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les reliefs (26) sont des parties en crevé formant une pointe.
4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les languettes (20) s'étendent dans une direction généralement perpendiculaire ou oblique par rapport au bord (12) de la feuille support.
5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** les languettes (20) présentent une extrémité libre (24) formant onglet de préhension.
6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** le bord (12) de la feuille support est un bord longitudinal.
7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** la feuille support (10) est une feuille en matière plastique de qualité alimentaire.
8. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** la feuille support (10) est en polypropylène ou en polyester.
9. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 8, **ca-**

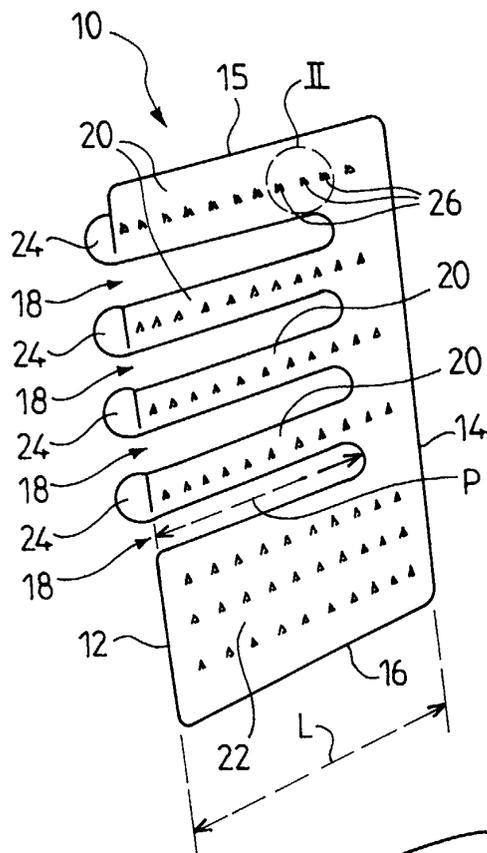


FIG. 1

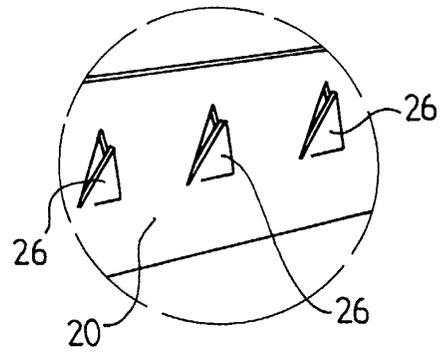


FIG. 2

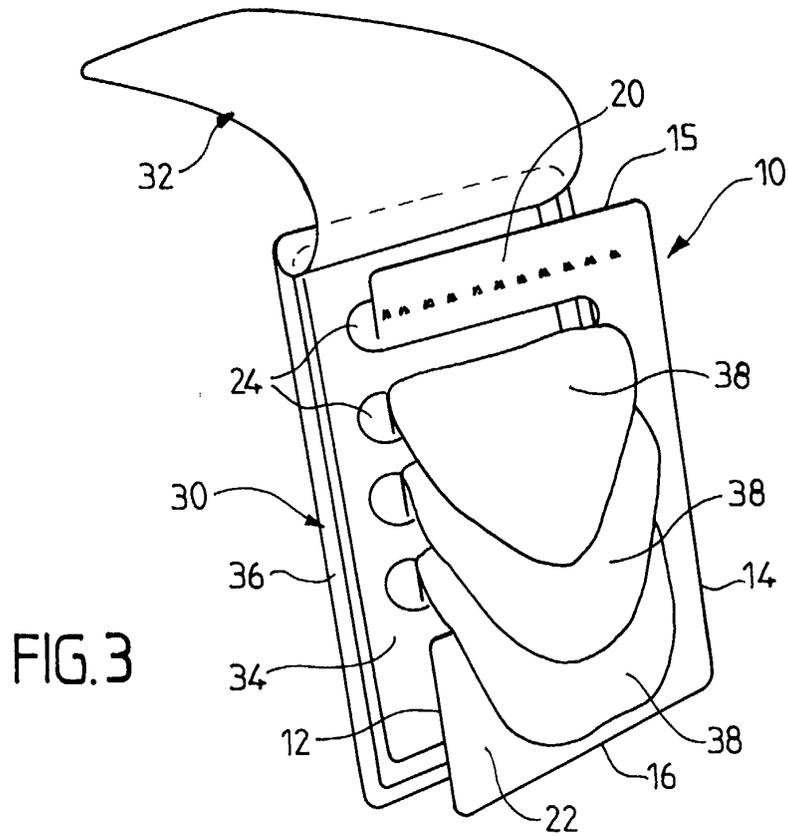
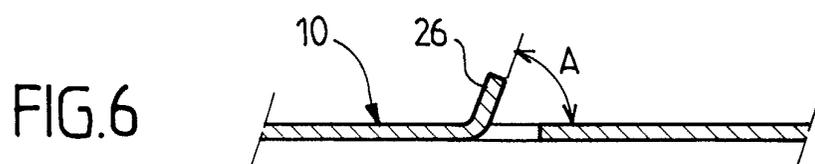
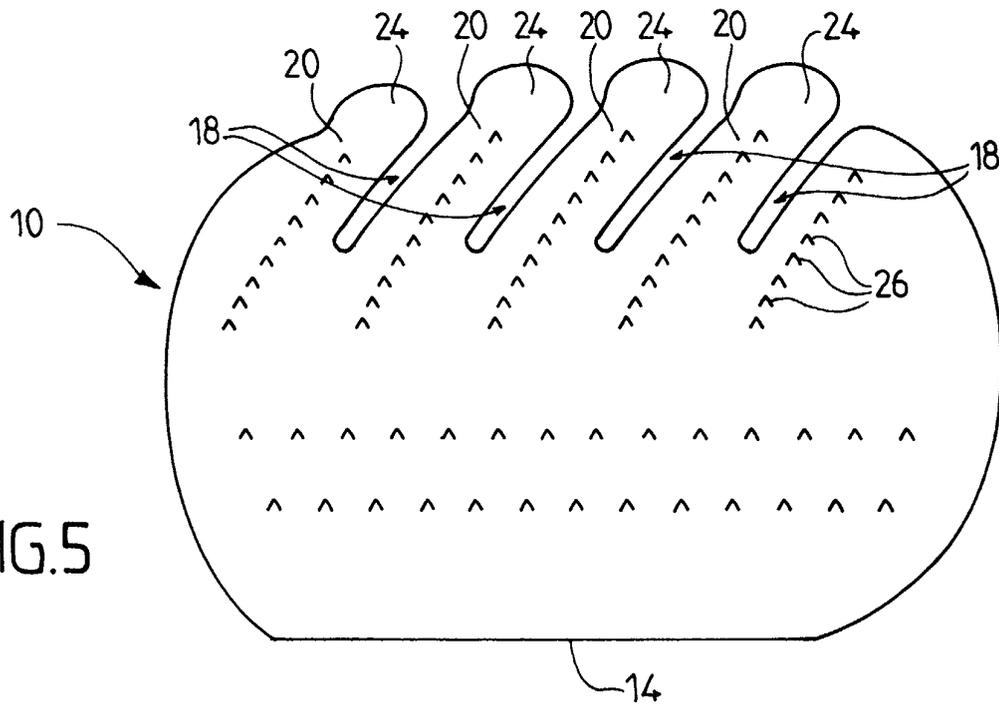
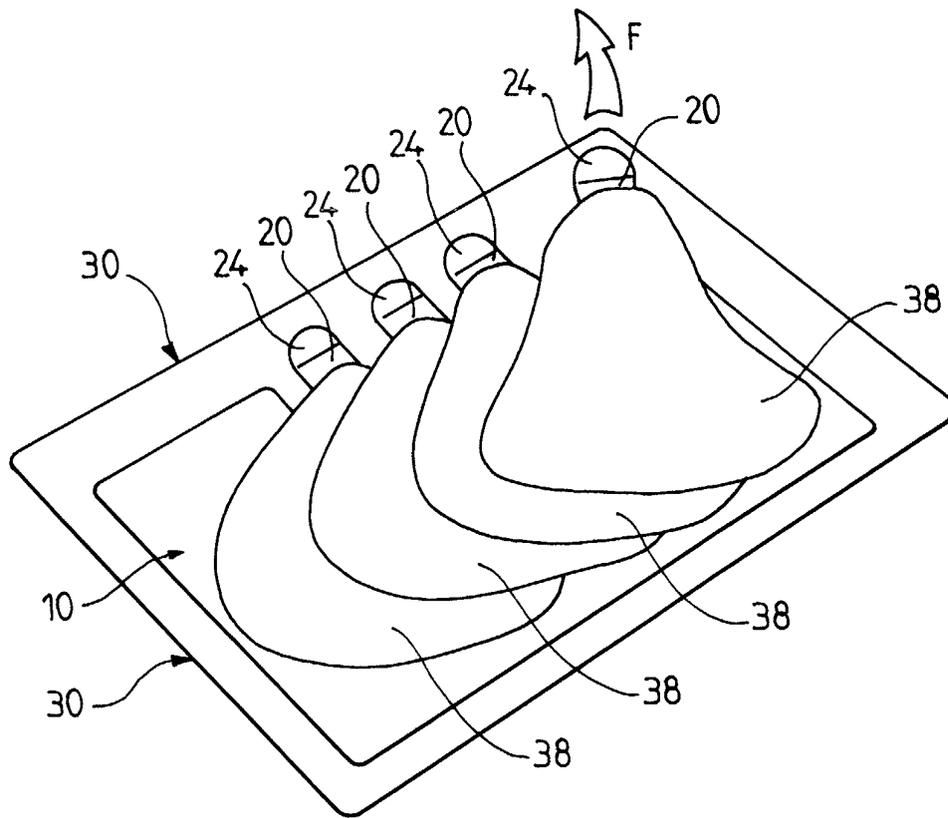


FIG. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 29 1966

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	EP 0 505 294 A (AOSTE JAMBON) 23 septembre 1992 (1992-09-23) * abrégé; figures *	1,9	B65D77/24
A	US 2 665 993 A (SWANSON FRED W) 12 janvier 1954 (1954-01-12)		
A	US 2 745 544 A (FOLK RUSSELL C) 15 mai 1956 (1956-05-15)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		1 novembre 2002	SERRANO GALARRAGA, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03/92 (P04/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 1966

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

01-11-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0505294	A	23-09-1992	FR 2674221 A1 EP 0505294 A1	25-09-1992 23-09-1992
US 2665993	A	12-01-1954	AUCUN	
US 2745544	A	15-05-1956	AUCUN	

EPC FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82